



# Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,  
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC  
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

[www.amoq.ca](http://www.amoq.ca) - [amoq@amoq.ca](mailto:amoq@amoq.ca)

---

## Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMQ

---

Mardi 20 octobre 2015

### **Suivi sur les AMP**

L'entente sur l'accessibilité a été signée le 2 juin 2015 et prévoit l'inscription de 1 400 000 patients au plus tard le 31 décembre 2017.

Pour atteindre ces objectifs, il était donc important de reconnaître la prestation de services médicaux d'inscription et de suivi de clientèle par les médecins comme étant priorisé en terme de reconnaissance d'AMP (jusqu'à 12 heures).

La prestation en première ligne de services médicaux appartient donc dorénavant en priorité dans le bloc 2, c'est-à-dire au même titre que l'hospitalisation, les CHSLD, l'obstétrique et aux activités de garde.

Vous pouvez donc dès maintenant demander de faire reconnaître vos AMP en prestation de services d'inscription et de suivi de clientèle jusqu'à 12 heures par semaine. Ceci correspond à un objectif de 500 patients répartis au ratio de 125 patients à inscrire à votre nom par période de 3 mois. Il est important de préciser que tous les patients peuvent être inscrits à votre nom et qu'il n'est pas nécessaire qu'ils proviennent du guichet.

Je vous réfère au communiqué du Dr Godin qui vous a été acheminé à cet effet (Zoom l'infolettre de la FMOQ du 29 juin 2015). De plus, il est aussi dans les visées de la fédération et du ministère de procéder à l'abolition progressive des AMP par tranche de 5 ans, c'est-à-dire en limitant la durée maximale d'obligation des AMP à 15 ans au lieu de 20 ans, et si tout se passe bien cette obligation pourrait être portée à 10 ans (lire atteinte des objectifs), etc..

### **Assemblée générale annuelle de l'AMQ**

Le vendredi 23 octobre prochain se tiendra l'assemblée générale annuelle de l'AMQ, qui aura lieu à l'Hôtel Sheraton Four Points de Québec, à compter de 12 h 30.

Il est à noter que les élections des membres du conseil d'administration seront à l'ordre du jour. Naturellement, tous les postes sont ouverts, mais nous tenons à souligner tout particulièrement les postes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> administrateur, qui sont à pourvoir. Tous les membres de l'association peuvent postuler.

Les médecins intéressés doivent s'assurer d'être membres en règle de l'AMQ, obtenir un formulaire de mise en candidature et être présents à l'assemblée du 23 octobre 2015. Vous pouvez obtenir plus de détails en contactant le secrétariat de l'AMQ au 581-981-8883.

Souhaitant vous y rencontrer!

**Dr Jacques Bouchard, président**

**Dr Michel Turgeon, premier vice-président**

**Association des médecins omnipraticiens de Québec**